



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050542

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/02/2024 16H58 C:000620 I:40694
V/REF : 0000999736
V/Email reçu le Lundi 26/02/2024 à 16H58

B.IMMOBILIER FONCIA

119 AVENUE DE SAXE
69003 LYON

IMMEUBLE : LE 22 CEDRES
22 ALLEE DES CEDRES
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N22 CEDRES-CONTACTER M.BOURAS-TEL:06 21701043

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR UNE RUPTURE DE CANALISATION ALIMENTATION
PRINCIPALE COMMERCES ET APPARTEMENTS

Donneur d'ordre : M. E. IOMMI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 26/02/2024 A 20H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REPERAGE D'UNE FUITE IMPORTANTE AU NIVEAU DU LOCAL POUBELLES
COUPURE D'EAU GENERALE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA PORTION EN PROVISOIRE
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE - OK

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 28/02/24 à 10H46 M. E. IOMMI

NOUS CLOTURONS CE DOSSIER EN L'ETAT, DEVIS A L'ETUDE CONFORMEMENT A
VOTRE DEMANDE DU 27/02/2024

MP LGESTION Email envoyé le 27/02/24 à 08H18 M. E. IOMMI

TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA PORTION DEFECTUEUSE EN URGENCE
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050542

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,50	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 26/02	2	70,85	177,12
2,50	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	2	70,85	177,12
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45	39,45
TOTAL H.T.				422,81
T.V.A. a 10,00%				42,28
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>465,09</u>

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.